



15ème législature

Question N° : 41039	De Mme Marie-Ange Magne (La République en Marche - Haute-Vienne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Plateforme Psy Enfant Ado	Analyse > Plateforme Psy Enfant Ado.
Question publiée au JO le : 14/09/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 23/11/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marie-Ange Magne appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la profession de psychologue et la mise en place de la plateforme Psy Enfant Ado. Ce dispositif a pour objectif de répondre à la souffrance psychologique que peuvent éprouver enfants et adolescents en cette période difficile, mettant en relation médecins, psychologues et parents. Néanmoins, plusieurs points de difficultés ont été relevés par des associations de psychologues. Ainsi, la limitation à 10 consultations de 30 minutes leur paraît insuffisante de même que le plafonnement des tarifs de consultation jugés trop peu élevés. Par ailleurs, les obligations de prescription par le médecin traitant et de référencement sur la plateforme en ligne constituent pour ces professionnels des obstacles à la liberté de choix des patients. Ils estiment qu'il s'agit d'un pas supplémentaire vers une paramédicalisation de leur profession et vers une dépendance à un médecin traitant, occasionnant une perte de leur liberté d'exercice. Elle souhaiterait ainsi savoir comment il compte rassurer les associations de psychologues quant au respect de leurs libertés professionnelles et dans quelle mesure un allongement des séances associé à une revalorisation serait envisagé à court terme.